



**Fédération Française  
des Diabétiques**

Des patients solidaires contre le diabète

Communiqué de presse  
Paris, le 19 janvier 2016,

## **Les pharmaciens entrent dans le circuit des pompes à insuline**

Le 15 Janvier 2016 est paru au journal officiel un « avis de projet de modification de prise en charge des pompes à insuline externes, portables et programmables » intégrant les pharmaciens d'officine et adaptant le suivi en fonction de l'utilisation des cathéters. La Fédération Française des Diabétiques tient à rappeler sa position et l'exigence de compétences de tous les acteurs.

### **Un cahier des charges identique pour tous**

C'est grâce à l'action de la Fédération Française des Diabétiques qu'en 2000 les pompes à insuline externes ont été inscrites à la liste des produits et prestations remboursés (LPPR). Depuis, elle a toujours participé à la rédaction du cahier des charges et à son évolution. Si la Fédération Française des Diabétiques n'est pas opposée à la participation des pharmaciens d'officine à la prise en charge des patients sous pompe, elle sera extrêmement vigilante à ce que l'ensemble des conditions préalables soient respectées par tous, à savoir :

- Une astreinte 24h sur 24 et 7 jours/ 7
- Être formé à l'insulinothérapie et formé techniquement aux pompes à insuline par les fabricants
- Etre en mesure de présenter et d'assurer la formation technique du patient de toutes les pompes prescrites et sur le marché
- Respecter les règles de matériovigilance
- Etablir des procédures internes écrites
- Assurer le suivi régulier à domicile et l'approvisionnement en matériel du patient en fonction des règles établies avec lui et le centre initiateur
- Participer au moins une fois par an à une formation continue sur les pompes

### **L'utilisation des cathéters comme un marqueur pour améliorer le suivi des patients**

Un patient sous pompe externe doit utiliser *a minima* six cathéters par mois. En dessous de ce seuil, une sous-consommation est avérée. Or, cette sous-consommation peut être problématique et causer des dysfonctionnements dans la délivrance de l'insuline, engendrant notamment de graves complications. La Fédération Française des Diabétiques apporte donc son soutien à l'avis de projet d'un suivi renforcé dans l'utilisation des cathéters afin de promouvoir un accompagnement personnalisé au patient qui serait estimé en sous-consommation.

**Pour la Fédération Française des Diabétiques, cette démarche de responsabilité des prestataires est un pas supplémentaire vers la rémunération liée à la performance et à la qualité tant attendue.**

La Fédération Française des Diabétiques est une association de patients au service des patients et dirigée par des patients. C'est une Fédération, dotée d'un siège national et d'un réseau de 93 associations locales, réparties sur l'ensemble du territoire national. Elle représente les quatre millions de patients diabétiques. Fondée en 1938 et reconnue d'utilité publique, elle est totalement indépendante de toute institution publique, de tout organisme ou entreprise privée, de toute corporation professionnelle. Forte de cette indépendance, la Fédération bénéficie d'une légitimité reconnue auprès des pouvoirs publics, des professionnels de santé et des laboratoires pharmaceutiques. L'ensemble de la Fédération est pleinement engagé dans la gouvernance de la santé. En outre, elle œuvre à la guérison du diabète en soutenant la recherche scientifique et développe des actions de solidarité internationale.

**Contact presse : Christiane Veiniere**

**Mail : [c.veiniere@afd.asso.fr](mailto:c.veiniere@afd.asso.fr)**

**Téléphone : 01 56 95 18 67**